

Comme chaque année, les professeurs d'EPS du collège vont animer l'Association Sportive. Cette association permet à tous les élèves qui le désirent, de pratiquer une ou plusieurs activités sportives durant toute l'année scolaire et en dehors des heures de cours.

Pour être licencié(e), l'élève devra remettre à son professeur d'EPS :

1. Le dossier suivant **complété et signé : signature du droit à l'image, du règlement intérieur et de l'autorisation parentale**
2. **20 euros OU 25 euros si le t-shirt de l'AS est souhaité (soit 5 euros le t-shirt)**

Si votre enfant souhaite obtenir le t-shirt de l'AS 2023-2024 pour un montant de 5 euros, veuillez entourer sa taille de vêtement :

S M L

Important : paiement possible en **ESPECES** ou par **CHEQUE** à l'ordre de : « AS du collège R. Cassin »

3. Une **photo d'identité récente**

ACTIVITÉS	JOURS	HORAIRES	LIEUX
Badminton/ Tennis de table	Mardi	De 17h15 à 19h15	Gymnase Laura Flessel
Futsal (benjamins)	Mercredi	De 13h00 à 14h30	Gymnase Laura Flessel
Futsal (minimes)		De 14h30 à 16h	
Step/Fitness		De 13h00 à 14h00	Salle de danse du gymnase Laura Flessel
Multisports	Jeudi	De 17h10 à 18h10	Gymnase Laura Flessel

Association Sportive Collège René Cassin 2023-2024



Collège René Cassin
12 rue des petits pas
78570 Chanteloup-Les-Vignes
Tel : 01 39 74 57 35

*Cette association est présidée par Mme
Bouscharain (principale du collège)*

Informations et images sur la page Facebook :
« AS collège René Cassin »

DROIT A L'IMAGE :

Je soussigné(e) (votre nom, votre prénom)

..... donne mon
accord pour la fixation et l'utilisation de l'image du
mineur dont je suis responsable, dans le cadre
exclusif du projet de développement de l'Association
Sportive.

Fait à (lieu) :

Le (date) : / /

Signature du représentant légal :



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

1. Objet

L'association sportive offre à tout adhérent, outre la possibilité de s'entraîner et de participer à de multiples compétitions dans la ou les activités de son choix, l'opportunité de se former et de prendre des responsabilités diverses dans le fonctionnement de l'AS même (membre du comité directeur, arbitre, juge...)

2. Affiliation

L'association sportive du collège René Cassin est affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S) rattachée au service départemental des Yvelines, et au service régional de Versailles

3. Conditions d'adhésion

Pour être licencié(e), chaque élève doit :

- S'acquitter du montant de la licence (fixée à 20 euros ou 25 euros avec le t-shirt de l'AS pour l'année scolaire 2023-2024), en espèces ou en chèque (libellé à l'ordre de « l'Association Sportive du collège René Cassin »)
- Rendre le dossier complété et signé (distribué par le professeur d'EPS) : signature du droit à l'image, signature de l'autorisation parentale, signature du règlement intérieur de l'AS + une photo d'identité récente

4. Informations

- Les élèves sont informés des horaires, des lieux de rendez-vous et de rencontres, des modifications essentielles du programme par voie d'affichage sur un panneau prévu à cet effet dans la cour de récréation ainsi que sur la page facebook de l'AS
- Chaque élève est tenu de s'informer en consultant régulièrement le panneau d'affichage afin de disposer des informations actualisées et de pouvoir communiquer les renseignements utiles à la famille
- Lors des déplacements en car sur le lieu de rencontre, les élèves restent sous la responsabilité soit d'un professeur d'EPS du collège, soit d'un professeur d'EPS d'un autre établissement du district, soit de toute autre personne adulte agréée et ceci sans interruption tout au long du créneau horaire prévu
- Pour les entraînements, les élèves se rendent directement sur les installations sportives par leurs propres moyens. A la fin des horaires d'entraînement ou des compétitions se déroulant sur ces mêmes installations, les élèves ne sont plus sous la responsabilité du professeur.
- Chaque élève doit avoir une tenue sportive

5. Assiduité aux entraînements et aux compétitions

- Dans un but éducatif, les formules de pratique sportive proposées par l'AS et l'UNSS sont principalement collectives. L'inscription à l'AS implique donc un ENGAGEMENT FORT du chacun à participer REGULIEREMENT aux entraînements et aux compétitions, pour le bénéfice de tous.
- Toute absence à l'entraînement et aux compétitions sera signalée aux familles et au chef d'établissement. Les familles devront donc justifier ces absences. Pour le bon déroulement des entraînements et des compétitions, il est souhaitable de prévenir le professeur en cas d'absence prévisible.

6. Comportement

À tout moment et en toute circonstance, il est demandé à l'élève de :

- Suivre les consignes d'organisations et de sécurité données
- Respecter le matériel et les installations
- Respecter les autres joueurs, jeunes officiels et professeurs ou autre adulte l'encadrant
- Ne jamais se soustraire à la surveillance de ces mêmes personnes

En cas de manquement grave ou répété à une de ces règles, et après études des faits, l'exclusion de l'adhérent fautif peut être décidé par le chef d'établissement, sans remboursement des frais d'inscription. Si les faits le justifient, des sanctions plus importantes peuvent également être prises par l'établissement.

L'enseignant responsable de l'activité se réserve le droit d'accepter ou non l'élève à l'entraînement en fonction du nombre de croix "comportement" et des éventuelles exclusions de cours dont l'élève s'est rendu coupable la semaine précédant l'entraînement.

7. Séances d'essais

- Le mercredi après-midi de la Journée Nationale du Sport Scolaire les élèves sont invités à découvrir les différentes activités proposées par l'AS. Par la suite, seuls les élèves licenciés seront autorisés à participer aux activités de l'AS
- Chaque élève non licencié peut venir faire un essai dans l'activité souhaitée. Par la suite, s'il souhaite revenir, il devra alors s'acquitter de la licence

8. Assurance

Durant les déplacements et lors de leur pratique, les élèves inscrits et à jour de leur cotisation sont couverts par l'assurance MAIF contractée par l'Association Sportive. Les parents sont cependant invités à prendre une assurance « responsabilité civile ».

Le montant de la cotisation comprend une assurance de base contractée auprès de la MAIF par nos soins.

Je soussigné(e) (nom et prénom de l'élève),
m'engage en cette rentrée 2023-2024, à respecter le règlement intérieur de l'Association Sportive.

Signature de l'élève :

Signature du représentant légal :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (votre nom, votre prénom)

Adresse :

Tel domicile :

Tel portable ou travail :

Adresse mail :

Autorise mon fils ou ma fille à adhérer à l'Association Sportive du collège et à pratiquer les sports choisis. Nous déléguons nos droits et devoirs de garde concernant notre enfant pendant les horaires des activités pratiquées à l'Association Sportive par mon enfant.

Signature du représentant légal :

FICHE INSCRIPTION ELEVE

Les informations complétées ci-dessous seront soumises à la protection des données personnelles (RGPD)

Nom, Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Classe :

Activité(s) choisie(s) :

Photo de l'élève